



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 octobre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 octobre 2006

**Créances irrécouvrables - admissions en non valeur - budget
principal - régie eau**

Président :

Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

Paul SAMOYAU

Conseillers :

Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006

DELIBERATION D20060457

DIRECTION DES FINANCES

**Créances irrécouvrables - admissions en non valeur - budget
principal - régie eau**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Trésorier Principal Municipal mène régulièrement une démarche d'apurement des écritures du poste comptable sur plusieurs années.

Il nous a informé que certaines sommes n'ont pas donné lieu à recouvrement, pour le Budget Principal et la Régie Eau de la Ville de Niort, pour les exercices de 1997 à 2005.

Au Budget Principal, une somme de 42 758,51 euros comprend principalement le non-paiement :

- de la part «assainissement» sur la facturation avant transfert de la compétence,
- de la location mobilière,
- des prestations de service,
- des redevances d'utilisation du domaine public,
- des droits de voirie.

A la Régie Eau, une somme de 4 910,40 euros concerne le non-paiement de l'eau.

En conséquence, le Trésorier Principal Niort Sèvre sollicite l'admission en non-valeur de ces sommes irrécouvrées.

Les crédits budgétaires sont prévus aux budgets 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Admettre en non-valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvre, la somme de 42 758,51 euros au Budget Principal sur le chapitre 65, sous-fonction 0200, article 654 et la somme de 4 910,40 euros à la Régie de l'Eau sur le chapitre 65, article 654.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 33 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 12 |

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN